

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 28 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17 et 18 octobre 2011

2011 V. 264 Voeu relatif au vol des tableaux du Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant le vol en mai 2010 de cinq tableaux de Picasso, Léger, Matisse, Braque et Modigliani, au Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris dont la valeur minimale est estimée à plus de 100 millions d'euros ;

Considérant que cette disparition a causé un préjudice artistique et financier considérable à notre patrimoine et a révélé de sérieuses défaillances dans les dispositifs de sécurité du Musée ;

Considérant que la Brigade de Répression du Banditisme (BRB) chargée de l'enquête a interpellé trois personnes mi-septembre qui ont été écrouées le 16 septembre dernier ;

Considérant que malgré cette avancée positive de l'enquête de police, les tableaux demeurent toujours introuvables ;

Considérant qu'à l'occasion du vote du budget primitif 2011 de la Ville de Paris en décembre dernier, il a été décidé de réserver 3,04 millions d'euros aux travaux de mise en sécurité des musées de la Ville de Paris ;

Sur proposition de Catherine Dumas, d'Hélène Macé de Lépinay, de Thierry Coudert et des élus du Groupe UMPPA,

Emet le voeu que le Maire de Paris :

- Informe dans la mesure de ses possibilités les Conseillers de Paris des avancées de l'enquête suite aux récentes interpellations ;

- Détaille lors de ce Conseil de Paris les travaux de mise en sécurité des musées de la Ville qui ont été effectués cette année et particulièrement ceux opérés au Musée d'Art Moderne.